

ACADÉMIE DE POITIERS	SESSION Juin 1999
EXAMEN : CAP VRC (options a et b)	
Epreuve : EP3 - Juridique et Economique	
Durée : 0 H 30	Coef: 2
NOM : Prénom	

CODE CAPACITES	TRAVAUX	NOTE CAP
	◆ INITIATION ECONOMIQUE	/ 16
a	1 Préciser l'objectif du gouvernement concernant le budget 99	
a	2 Préciser le montant du déficit	
a	3 Préciser le moyen de réduire le déficit	
b	4 Donner la définition du budget	
b	5 Citer deux agents économiques qui élaborent un budget	
	◆ INITIATION JURIDIQUE	/ 24
	DROIT SOCIAL	/ 14
b	1 Préciser la durée légale hebdomadaire du travail	
a	2 Préciser l'objet de la loi	
a	3 Préciser la nature incitative pour adopter le nouvel horaire	
a	4 Préciser les partenaires des entreprises pour les négociations,	
b	Citer deux exemples de ces partenaires	
	CONNAISSANCE DES INSTITUTIONS PUBLIQUES	/ 10
a	1 A quelle institution a été présenté le projet de loi ?	
a	2 Quelle institution a adopté définitivement le texte "Aubry" ?	
b	Comment appelle-t-on ses membres ?	
b	Quel pouvoir représente-t-elle ?	
		/ 40

Rédigez vos réponses sur la copie

Initiation économique

BUDGET

L'objectif du gouvernement est de ramener le déficit des dépenses publiques (budget de l'État, comptes sociaux) à 2,30 % du PIB en 1999, contre 3 % cette année. Le retour à l'équilibre escompté de la Sécurité sociale y aidera amplement, puisqu'il en résultera une économie de près de 13 milliards de francs, soit le déficit prévisionnel des trois branches (maladie, famille et retraite) pour 1998. Mais le budget de l'État devra, lui aussi, apporter sa contribution à cet effort.

Pour 1998, le budget de l'État, qui se monte à près de 1.600 milliards de francs, doit accuser un déficit de 258 milliards. L'an prochain, ce déficit sera ramené à 240 milliards, soit 18 milliards de moins. Pour tendre à cet objectif, tout en augmentant de 1 % en volume le budget, le gouvernement s'appuie sur une hypothèse de croissance de 2,80 % en 1999, dont il attend 40 milliards de recettes fiscales supplémentaires.

Nouvelle République : 27 août 1998

D'après le texte :

- 1 – Quel est l'objectif du gouvernement en ce qui concerne son budget de 1999 ?
- 2 – Quel sera le montant du déficit ?
- 3 – Sur quoi s'appuie le gouvernement pour diminuer ce déficit ?

D'après vos connaissances :

- 4 – Donnez la définition du budget :
- 5 – Citez deux agents économiques qui, au même titre que le gouvernement, élaborent un budget :

Initiation juridique

REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

L'assemblée nationale a adopté définitivement la loi Aubry sur /es 35 heures après quatre mois de navette parlementaire.

Le marathon législatif du projet de loi sur les 35 heures s'est achevé hier à l'Assemblée nationale par son adoption, en quatrième et dernière lecture, par les députés.

Inscrit dans le programme électoral du PS, pour les élections législatives de mai 1997, puis lancé officiellement le 10 octobre dernier lors de la conférence nationale sur l'emploi de Matignon, le projet de loi avait été présenté au Conseil des ministres du 10 décembre, avant d'entrer en discussion parlementaire fin janvier.

La loi sur les 35 heures ramène la durée légale à 35 heures au 1^{er} janvier 2000 pour les entreprises de plus de 20 salariés, et au 1^{er} janvier 2002 pour les entreprises de moins de 20 salariés. D'ici là, tout un système d'aide financière est mis en place pour inciter les entreprises à ouvrir les négociations sans tarder, afin qu'elles anticipent leur passage au 35 heures avant l'an 2000. Aujourd'hui, plus d'une entreprise est dans les starting-blocks, prête à ouvrir des négociations avec les représentants syndicaux de son personnel.

Nouvelle République : 20 mai 1998

1^{ERE} PARTIE : DROIT SOCIAL

D'après le texte :

- 1 – En 1999, quelle est la durée légale hebdomadaire du travail ?
- 2 – Que précise la loi dont il est question dans le texte ?
- 3 – Quelle mesure est adoptée pour inciter les entreprises à mettre en place le nouvel horaire avant l'échéance prévue ?
- 4 – Avec quels partenaires, les entreprises sont-elles prêtes à ouvrir les négociations ?
Citez deux exemples de ces partenaires.

2^{EME} PARTIE : CONNAISSANCE DES INSTITUTIONS PUBLIQUES

D'après le texte :

- 1 – A quelle institution, le projet de loi a-t-il été présenté en premier ?
- 2 – Quelle institution a adopté définitivement le texte "Aubry" ?

D'après vos connaissances :

- 1 – Comment appelle-t-on les membres de l'institution citée en *question 2* de la 2^{ème} partie ?
- 2 – Quel pouvoir représente-t-elle ?